

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le 4 septembre 2025

Conseil municipal du 2 septembre 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : M. BOHR Freddy qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme BAUER Carine, M. KRENCKER Julien et M. URBAN Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme ZEISSLOFF Patricia

1.OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AU PROFIT DU SDEA ALSACE-MOSELLE

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, Maire de la Commune de BERSTETT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et Président de la Commission Locale du bassin de la Souffel du SDEA, déclare ne prendre part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Madame Valentine ERNE-HEINTZ, Première Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil municipal que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle a, dans le cadre de ses compétences en matière d'assainissement, pour projet d'installer un réseau d'assainissement sur la Commune de BERSTETT, impliquant l'implantation de conduites d'assainissement et de regards dans l'emprise des parcelles appartenant à la Commune ci-dessous-exposées, et nécessitant l'inscription au livre foncier d'une servitude entre le SDEA Alsace-Moselle et la Commune de BERSTETT pour l'implantation et le maintien de ces ouvrages.

Les parcelles susvisées, libres de toute exploitation, sont cadastrées comme suit :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	SURFACE
BERSTETT	/	38	382/256	10,54 ares
BERSTETT	PRECHTERSMAIT	40	112	7,23 ares

En conséquence, Madame Valentine ERNE-HEINTZ demande au Conseil municipal de se prononcer :

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20250904-20250209-01-AI
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

- sur le démarrage des travaux d'implantation de conduites d'assainissement et de regards, envisagés par le SDEA Alsace-Moselle dans l'emprise des parcelles susvisées, par la signature d'un certificat d'autorisation de travaux ;
- sur la mise en place, à l'issue des travaux, d'une servitude foncière en la forme administrative de pose et de passage des conduites d'assainissement et des regards dans l'emprise des parcelles susvisées.

Décision du Conseil municipal

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-13, L.1311-14, L.2121-29, L.2122-21, L.2122-26 et L.2241-1 ;

CONSIDERANT QUE les ouvrages réalisés relèvent de l'intérêt général et d'une mission de service public et qu'ils bénéficieront notamment aux usagers de la Commune à ce titre ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe au Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la réalisation par le SDEA Alsace-Moselle des travaux d'installation de conduites d'assainissement et de regards dans l'emprise des parcelles cadastrées section 38 n°382/256 et section 40 n°112 d'une superficie respective de 10,54 ares et de 7,23 ares ;
- **D'autoriser** la constitution d'une servitude foncière en la forme administrative de pose et de passage des conduites d'assainissement et des regards dans l'emprise des parcelles susmentionnées, précisant les modalités d'entretien et d'accès ;
- **De charger** les services compétents du SDEA Alsace-Moselle de procéder à la rédaction de ladite servitude foncière et d'engager les démarches d'inscription au livre foncier, notamment en donnant pouvoir et procuration à Monsieur le Président Frédéric PFLIEGERSDOERFFER à l'effet de requérir cette inscription sur le fonds servant ;
- **D'autoriser** Madame Valentine ERNE-HEINTZ à signer le certificat d'autorisation de travaux, l'acte administratif de constitution de servitude à intervenir et tous les documents y relatifs.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20250904-20250209-01-AI
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception en préfecture : 04/09/2025